

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2017

Présents :, Albrieux Nicolas, Bieth Jacqueline, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, Derimay Juliette, , Meunier Edouard, Deville-Cavellin Elodie, Gibert Danièle, Joguet-Reccordon Carole , , Perino Bernard

Président : Edouard Meunier

Excusés :, Brisemontier Jean-Louis représenté par Michèle Bouziane,

Absents : Bertolaccini Christophe

Secrétaire : Jacqueline Bieth

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Informations générales

Edouard Meunier informe le conseil du retard pris par le projet du Département en couverture en très haut débit. Un conflit interminable au sujet de la DSP contre la société Fibrea a pratiquement bloqué le programme départemental et va générer plusieurs millions d'euros de pertes. Le Beaufortain avait voté une participation de 800 000 euros sur 10 ans pour assurer une couverture de 99% de son territoire à l'horizon 2026.

Raymond Combaz rend compte du conseil d'agglo tenu la veille. Deux nouveaux vice-présidents ont été élus (Frédéric Burnier-Framboret, Pascale Masoéro) en remplacement de Martine Berthet et de Vincent Rolland, démissionnaires. La compétence Gemapi (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera prise au 1^{er} janvier 2019 et induira sans doute une taxe pour couvrir les dépenses de cette nouvelle compétence, qui seront de l'ordre de 400 000 euros par an. Ce dossier est encore un exemple de transfert de compétence de l'Etat vers les collectivités locales, sans allouer les budgets correspondants. Une discussion d'orientation budgétaire a mis en évidence une faible capacité d'investissement et la nécessité de réduire les frais de fonctionnement. Enfin, Raymond s'inquiète des récentes nouvelles concernant le financement des actions TEPOS, en forte baisse par rapport à ce qui avait été annoncé.

Jacqueline Bieth informe le conseil de la prochaine mise en place par Arlysère, suite à une étude conduite par l'AAB, d'une expérience type « Réseau Pouce » à l'échelle du Beaufortain. Par ailleurs, une réunion s'est tenue à Beaufort sur le thème des contrats petite enfance et plus spécialement l'étude des besoins en micro crèche. Nous avons fait part de notre projet de construction en centre bourg d'une micro crèche de 10 places. Des rencontres auront lieu prochainement avec la CAF et la PMI pour les informer de notre projet et prendre en compte les consignes d'aménagement intérieur.

Sur ce sujet, un débat s'instaure au sein du conseil

Rapport CLECT

Le conseil a pris connaissance du rapport de la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté d'agglomération Arlysère. Ce rapport précise les modalités de prises en compte des charges transférées (transport, petite enfance, pacte financier, pacte de solidarité). Le conseil approuve ce rapport à l'unanimité, mais s'étonne des modalités de représentation des communes qui ont été choisies. En effet, la CLECT comprend 60 membres (pour 39 communes), avec une représentation des communes très hétérogène par rapport à leur population (une commune de 3000 habitants n'a qu'un représentant, et plusieurs communes de moins de 1000 habitants en ont deux...). Par ailleurs, les représentants des communes n'ont pas été désignés par leur conseil municipal, contrairement à la réglementation.

Compétence « EAU »

L'arrêté préfectoral officialisant le transfert de la compétence eau à Arlysère au 1^{er} janvier 2018 est paru le 7 novembre. Ainsi, non seulement il n'a pas été tenu compte de l'avis négatif de la commune, mais le Président d'Arlysère n'a même pas daigné répondre au courrier adressé par la commune lui demandant de prendre en compte la position des communes (Queige, mais aussi Montailleur et Cléry) qui ne souhaitent pas un transfert aussi précipité. A un mois et demi de l'échéance, la commune n'a eu aucune information sur les modalités de ce transfert (évolution des tarifs, organisation matérielle, modalités de transfert budgétaire, etc...), si ce n'est que « rien ne va changer »....

Le conseil prend connaissance des résultats des analyses conduites depuis plusieurs années sur les débits et cette année sur les analyses réalisées par Savoie labo, sur les sources situées sur le secteur du haut d'Outrechenais, dans le cadre d'un plan de suivi élaboré au printemps avec les services de l'ARS. Une rencontre avec Denis Chabert a permis de valider l'intérêt d'un captage de la source dite « Vargne Bas », conforme aux critères de potabilité, et présentant un débit suffisant (minimum 1l/s), malgré les baisses généralisées de débit constatées sur les sources existantes en raison de la faible pluviométrie de cette année.

Dans l'optique du transfert de compétence, le programme d'investissement portant sur les 4 années à venir est validé (il prend également en compte les conclusions de l'étude du cabinet Alp'Epur réalisée en 2011) :

PLAN PURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR 3 ANS				
Projets	Montant	Crédits votés 2017	Nouveaux crédits 2017	Crédits 2018/2019
Outrechenais : captage+ réservoir	300 000,00	200 000,00	100 000,00	
Desserte outrechenais	150 000,00		150 000,00	
Réalisation d'un réservoir bonnecine + maillage	400 000,00			400 000,00
Equipement compteurs	25 000,00	25 000,00		
Rénovation réseaux 50000 € / an	150 000,00	50 000,00		100 000,00
Total	1 025 000,00	275 000,00	250 000,00	500 000,00

Par ailleurs, le budget eau ne présentant aucun emprunt en cours, les investissements ayant été autofinancés par le budget général, et devant un transfert d'actifs nets représentant 780 000 euros, le conseil décide à l'unanimité de réaliser un emprunt de 250 000 euros sur 25 ans.

Parmi les propositions des banques, c'est l'offre de la Caisse d'Epargne (taux fixe de 2,1 % sur 25 ans) qui apparaît la plus intéressante.

PLU

Raymond Combaz informe le conseil que le dossier n'a pu être finalisé pour cette séance, et renvoi l'adoption au conseil du 15 décembre.

Toutes les remarques de la Chambre d'agriculture ont été prises en compte.

Projet passerelle

La DDT avait sommé la commune de procéder à la démolition de la passerelle provisoire située sur le Doron, passerelle dont l'usage n'a cessé de se développer, car permettant de relier l'ensemble camping/terrain de foot à l'aire de loisirs située sur la rive gauche du Doron. En effet, cette passerelle permet d'éviter le cheminement piéton le long de la départementale RD925 jusqu'au pont de la centrale EDF, très dangereux.

La reconstruction d'une nouvelle passerelle étant indispensable, il est envisagé de la reconstruire non plus sous forme provisoire, mais durable, à un emplacement plus près du rond-point. Ceci nécessite une portée de 17 mètres. Un projet conduit par Mr Séraphin, de Beaufort, veut donner une dimension artistique à cette réalisation, en mettant en avant le bois communal, et avec une structure couverte avec une pente de toit rappelant celle des toits de la commune qui étaient couverts en chaume. Pour ce faire, il est nécessaire de conduire préalablement une étude technique pour en valider la faisabilité. Un devis de 9 500 € de la société Arborescence (cabinet spécialisé dans l'étude des structures bois) est validé (unanimité moins 3 abstentions). Ce devis porte sur l'APS, les notes de calcul et les plans de réalisation. Il ne comprend pas l'étude géotechnique de l'implantation des massifs.

Création poste agent de maîtrise

Le Conseil Municipal crée le poste d'agent de maîtrise au sein du Service Technique pour être en adéquation entre les fonctions exercées et le grade détenu par l'agent.

Questions diverses

Forêt : Carole Joguet informe le conseil du boycott organisé par les principales scieries départementales sur les offres des communes à la vente d'automne. Cette situation serait due à des volumes très importants de bois mis sur le marché en provenance de Pologne, suite à une tempête survenue dans l'été. Ce boycott va entraîner un manque sur les recettes communales de l'ordre de 100 000 euros. Par ailleurs, le marquage des bois d'emprise des travaux de la microcentrale a été effectué par l'ONF. Cela représente plus de 100 m³, dont l'abattage a commencé. Il convient de désigner des garants : Carole Joguet-Reccordon, Nicolas Albrieux, Bernard Perino

Projet presbytère : La Savoisième Habitat a fait savoir à la commune qu'elle ne donnait pas suite au projet de rénovation du presbytère. Une rencontre avec la Semcoda aura lieu prochainement.

Réseau de chaleur : Présentation rapide d'une étude venant d'être réalisée par le cabinet CENA. Il y a une grosse incertitude sur le niveau des subventions possibles. Une rencontre

entre le conseil et le cabinet est à programmer pour avancer sur ce dossier important pour la commune. L'objectif est également de raccorder le maximum de privés qui se sont montrés intéressés, et à l'intérieur du périmètre qui sera retenu.

Terrain Sevessand : Ce dernier nous a indiqué qu'il n'était plus vendeur, faute d'accord avec la commune et l'EPFL.

Tarifs 2018 : le conseil reconduit sans modifications les tarifs des principaux services (locations salle, interventions engins, cimetièrre, etc...). En ce qui concerne le plan d'eau, la commission fera une proposition pour tenir compte de la chambre froide installée en juin dernier, et éventuellement de la couverture entre les deux bâtiments si elle est réalisée.

Commémoration du 11 novembre : Toute la population est appelée à participer à la cérémonie commémorative à 11 heures. La municipalité offre l'apéritif à la salle des fêtes, où se tiendra également l'exposition/vente « Artisans du monde ».

Portraits pluriels : dans le cadre du mois du film documentaire, deux films seront projetés à Queige : « On va marcher sur l'Everest » le jeudi 30 novembre et « Nous sommes l'Humanité » le samedi 2 décembre.

Collège « Le Beaufortain » : Jacqueline Bieth informe que la Principale du Collège est très inquiète sur les conditions d'accueil des élèves à partir de fin mars, car 2 postes de surveillant en CUI (contrat unique d'insertion) seront supprimés.

Inauguration école : Elle s'est déroulée le 7 novembre en présence du sous-Préfet Nicolas Martrenchard, qui a été remercié pour le soutien de l'Etat dont les subventions ont représenté plus de la moitié de l'investissement. La population a répondu présente (200 personnes) et un reportage sur FR3 Alpes diffusé le soir de l'inauguration a été vu plus de 4000 fois sur le compte Facebook Queige Actus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 h 30.

Pour extrait :

En mairie, le 23 novembre 2017

Le Maire,

